

16 juil 2021 -17:55

Appartient à [Conseil des ministres du 16 juillet 2021](#)

Stratégie d'élaboration du plan fédéral de lutte contre la pauvreté et les inégalités

Sur proposition de la ministre en charge de la Lutte contre la pauvreté Karine Lalieux, le Conseil des ministres a marqué son accord de principe sur la stratégie d'élaboration du plan fédéral de lutte contre la pauvreté et contre les inégalités.

Le plan sera construit autour de quatre axes essentiels :

- prévenir et détecter précocement la pauvreté : il importe de détecter les situations de possible basculement le plus vite possible et d'y apporter les réponses adéquates
- faire de l'emploi durable un levier essentiel de lutte contre la pauvreté et garantir une vie digne par l'accès à la protection sociale : les actions doivent être mises en œuvre pour assurer à chacun des conditions de dignité, notamment dans le monde du travail, ou encore par l'accès garanti aux prestations sociales
- garantir l'émancipation et l'inclusion de chacun dans une société en évolution : en adéquation avec l'article 23 de notre Constitution qui rappelle une série de droits essentiels : droit au logement, droit à la justice, droit à la santé...
- au-delà d'une approche nationale, agir sur l'agenda social européen et construire un monde solidaire, parce que la pauvreté appelle une action concertée au niveau européen, et au niveau international

Au-delà des quatre axes de travail, quatre priorités transversales seront également prises en compte :

- la prise en compte de la question de genre dans les politiques de lutte contre la pauvreté pour proposer une réponse renforcée aux situations de pauvreté vécues par les femmes
- l'intégration dans le plan du programme de la lutte contre la pauvreté infantile
- la construction du plan en partenariat avec les associations de lutte contre la pauvreté, de façon à pouvoir définir ensuite des plans d'actions centrés sur les personnes et sur leur situation spécifique
- l'ancrage légistique de la volonté permanente du gouvernement d'agir durablement contre la pauvreté par le dépôt d'un projet de loi, entérinant l'adoption d'un plan fédéral de lutte contre la pauvreté à chaque législature

Le Conseil des ministres mandate la ministre en charge de la Lutte contre la pauvreté, en collaboration avec les ministres et secrétaires d'État compétents, d'élaborer les actions concrètes qui s'inscriront dans le plan fédéral de lutte contre la pauvreté et de le soumettre au Conseil des ministres pour approbation. Il demande également à la ministre d'impliquer activement les organisations représentatives des personnes en situation de pauvreté, le Service de Lutte contre la pauvreté et les fédérations de CPAS dans

l'élaboration du plan. Tous les ministres et secrétaires d'État devront désigner, au sein de leur cellule stratégique, un collaborateur comme personne de contact politique chargé de suivre la prise en compte de la dimension de la pauvreté dans la conception et la mise en œuvre de leurs politiques, et de confier à leurs département de préparer les propositions qui relèvent de leurs compétences, sous la coordination de la ministre en charge de la Lutte contre la pauvreté.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Karine Lalieux, ministre des Pensions et de l'Intégration sociale, chargée des Personnes handicapées, de la Lutte contre la pauvreté et de Beliris
Avenue de la Toison d'or, 87
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 541 64 84
<https://lalieux.belgium.be>
info@lalieux.fed.be

Delphine Van Bladel
Porte-parole (FR)
+32 476 60 02 61
delphine.vanbladel@lalieux.fed.be

Jurgen Masure
Porte-parole (NL)
+32 479 27 68 64
jurgen.masure@lalieux.fed.be